

N° 10
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

30 octobre 2014

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification du protocole
modifiant l'accord de transport aérien
entre la Communauté européenne
et ses États membres, d'une part,
et les États-Unis d'Amérique, d'autre part.*

(Texte définitif)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première
lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée
nationale en première lecture dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : 192, 2029 et T.A. 392.

Sénat : 780 (2013-2014), 23 et 24 (2014-2015).

Article unique

Est autorisée la ratification du protocole modifiant l'accord de transport aérien entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les États-Unis d'Amérique, d'autre part, signé à Bruxelles le 25 avril 2007 et à Washington le 30 avril 2007 (ensemble un appendice, une déclaration commune et un échange de lettres), signé à Luxembourg, le 24 juin 2010, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 30 octobre 2014.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

⁽¹⁾ *Nota* : voir le document annexé au n° 192 (AN, 14^{ème} législ.).